

Demande à compléter
et à retourner datée et signée à
ECOCERT

**Demande de dérogation Achat d'animaux non bio
Articles 9.2 à 9.5 du RCE 889/2008**

**Dérogations selon les articles 9.2, 9.3, 9.4 et 9.5 du RCE 889/2008 (instruites par Ecocert)
La circulaire INAO 2009-01 donne délégation aux Organismes certificateurs sur l'article 9.4.**

Cela concerne les dérogations pour :

- Constitution de Cheptel ;
- Renouvellement du cheptel jusqu'à 10% du cheptel pour les abeilles, 10% du cheptel adulte pour les bovins et équidés ;
- Renouvellement du cheptel jusqu'à 20% du cheptel adulte pour les ovins, caprins et porcins ;
- Lorsqu'une unité de production compte moins de dix équidés ou bovins, ou moins de cinq porcins, ovins ou caprins, tout renouvellement visé plus haut est limité à un animal par an.

Achat animaux hors AB au-delà des pourcentages autorisés (Au-delà de 10% pour les bovins et équidés ; Au-delà de 20% pour les ovins, caprins et porcins)

Les critères de dérogation sont les suivants :

- Extension importante d'élevage (au-delà de 30% du cheptel adulte dans l'année) ;
- Changement de race ;
- Nouvelle spécialisation du cheptel ;
- Races menacées d'abandon conformément à l'annexe IV du règlement (CE) n° 1974/2006 de la Commission, auquel cas les animaux de ces races ne doivent pas nécessairement être nullipares.



Le formulaire vous sera retourné s'il est incomplet (pensez le à remplir intégralement).

Raison sociale :
 Nom :
 CP et Ville :
 N° Tel : E-mail :

1- Votre demande de dérogation pour l'achat d'animaux hors AB (instruites par Ecocert)

- **Votre cheptel :** **Effectif cheptel adulte actuel :**
 (Espèce et type --> Ex : *bovins laitiers*)

Achat animaux hors AB : indiquer dans le tableau les achats d'animaux hors AB

Nombre*	Race	Type (génisses, agnelles, reines, essais** ...)	Age achat	Date achat prévue	Date vêlage prévue

*Tout animal acheté dans le circuit conventionnel doit subir une période de conversion pendant laquelle ni lui, ni sa production ne peuvent être vendus avec référence à l'Agriculture Biologique.

** Préciser la nature des essais (nus, sur cadre, avec ou sans cire biologique)

- **Motifs de l'achat des animaux / reines ou essais hors AB :**

- Constitution du cheptel
- Renouvellement du cheptel (< 10 % cheptel adulte bovin et équin ; < 20 % cheptel adulte ovin, caprin et porcin ; < 10% de reines et/ou essais.)
- Extension importante de cheptel (> 10 % cheptel adulte bovin et équin ; > 20 % cheptel adulte ovin, caprin et porcin.)
- Changement de race
- Races menacées d'abandon conformément à l'annexe IV du règlement (CE) n° 1974/2006 de la Commission, auquel cas les animaux de ces races ne doivent pas nécessairement être nullipares

Date :

Signature :

Cadre réservé à ECOCERT SAS
 Avis favorable
 Avis défavorable
 Date :
 Visa du Responsable de l'organisme de contrôle